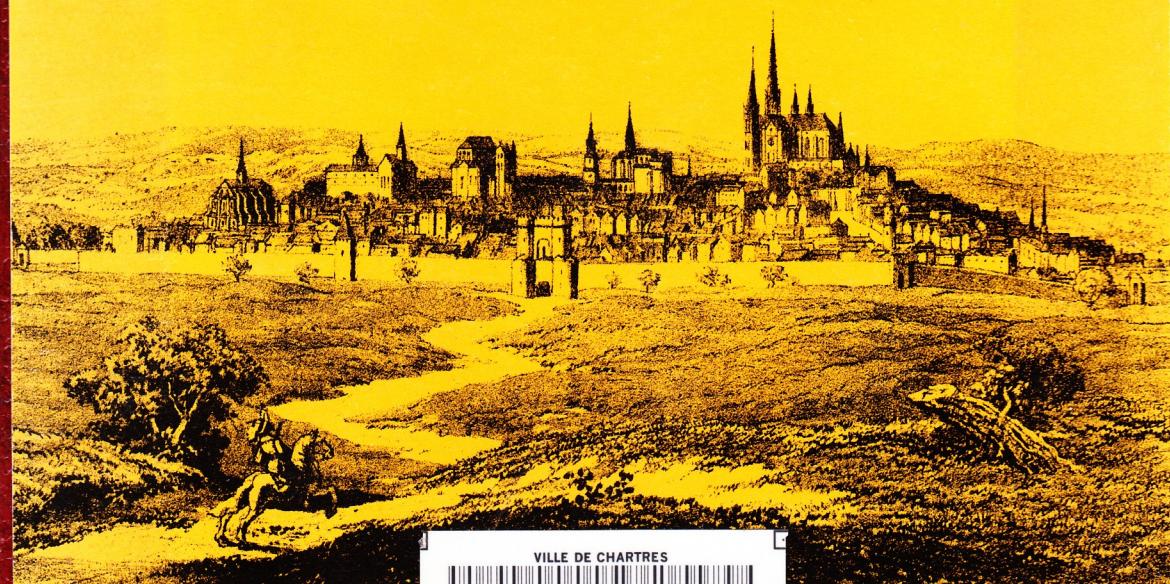


E. DE LÉPINOIS

HISTOIRE  
DE  
CHARTRES

TOME II



VILLE DE CHARTRES



3 2800 00250385 7

CHARTRES, D'APRÈS UNE GRAVURE DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE,  
TIRÉE DU CABINET DES ESTAMPES. (*Bibl. Impér.*)

remuaient dans le Maine et dans le Perche, et quoique ces mouvements hostiles se fissent sentir jusqu'aux portes de Chartres, il accomplit avec la Reine un pélerinage à Notre-Dame le 25 juin<sup>1</sup>. La peste avait repris possession de la ville au mois d'août et elle durait encore pendant l'automne ; néanmoins Henri se trouvait dans nos murs le 3 octobre, et sa présence au milieu du danger inspira de telles inquiétudes à la Chambre, qu'elle fit défense expresse aux malades et aux médecins de sortir de chez eux pendant la visite royale, *sous peine d'être tirés à coups d'arquebuse*<sup>2</sup>.

M. de Sourdis, gouverneur, ayant été envoyé en Italie au mois de septembre 1582, le Roi confia l'intérim de sa charge à M. Jean d'Allonville, seigneur de Réclainville. Ce capitaine arriva le 23 janvier 1583, au grand contentement des échevins, qui comptaient sur sa fermeté pour réprimer les pillages des gens de guerre et les vexations de quelques seigneurs du voisinage<sup>3</sup>. M. Théodore des Ligneris, seigneur d'Ormoy et de Morancez, qui s'était mis sur le pied d'interdire la traversée de ses domaines aux marchands venant pour commercer à Chartres, fut atteint le premier par la nouvelle administration<sup>4</sup>. Dans les mois de mai et de juin, M. de Réclainville parvint à dissoudre des *conventicules* suspects qui se tenaient dans certaines maisons des champs<sup>5</sup>. On fut moins heureux avec la peste ; elle reparut au printemps, et elle sévit, au mois d'août, avec tant de violence que l'on fut forcé de licencier les élèves du collège<sup>6</sup>.

La maladie n'empêcha pas les visites royales. On reçut, le

<sup>1</sup> *Journal de Lestoire*, 1<sup>re</sup> partie, p. 148. — Ils donnèrent à l'église une lampe d'argent pesant 40 marcs et 50 livres de rente pour l'huile.

<sup>2</sup> *Reg. des Echevins*; Séance du 2 octobre.

<sup>3</sup> *Ib.*

<sup>4</sup> *Ib.*; Séance du 27 janvier 1583. — La maison des Ligneris, l'une des plus illustres du pays chartrain, porte *de gueules, frété d'or, au lion de sable*.

<sup>5</sup> *Ib.*; 7 mai et 15 juin.

<sup>6</sup> *Ib.*; Séance du 2 août.

16 avril, le Roi et la Reine, qui avaient fait *à pied* le chemin de Paris à Chartres<sup>1</sup>; le 10 août, la reine Marguerite de Navarre passant par la ville pour se rendre près de son époux, fut saluée avec toute la courtoisie réservée aux dames; on lui offrit du vin, des confitures, des fruits et des dragées<sup>2</sup>: le 28 septembre, le Roi, revenant de Cléry, arriva à Chartres où il fit ses dévotions pendant trois jours<sup>3</sup>. Mais tous les pélerinages de l'année 1583 devaient être éclipsés par la grande procession du mois de décembre. Le 21 de ce mois, on annonça à la Chambre que les habitants de Dreux avaient fait vœu de venir en procession à Chartres, avec le Saint-Sacrement, le 28, jour des Innocents. Les échevins résolurent de faire à ces bons voisins une réception fraternelle ; ils ordonnèrent aux boulanger et bouchers, de faire des provisions pour deux jours et de vendre *sans hausse de prix*; aux habitants, de tendre leurs maisons, sous peine de 10 écus d'amende, de mettre des lanternes aux fenêtres pendant la nuit et de donner l'hospitalité à ceux qui la demanderaient ; aux taverniers, d'ouvrir leurs logis et de donner à manger à tout venant, sous peine de prison. Pour empêcher les huguenots du dehors de tenter quelque mauvais coup, on prescrivit de ne laisser ouvertes, pendant le séjour de la procession dans les murs, que les portes Drouaise, Guillaume et des Epars, et de placer à chacune d'elles un corps-de-garde de 20 hommes, et deux corps-de-garde de 10 hommes sous les porches du marché aux Chevaux et de l'Etape-au-Vin<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Ils furent de retour à Paris le 24<sup>e</sup> dudit mois, tous deux bien las et aians les plantes des pieds bien ampoulées d'avoir fait tant de chemin à pied. (Lestoire, 1<sup>re</sup> partie, p. 161.)* — Ce récit n'est pas conforme à ce que rapporte le *Livre des obits de Saint-Barthélemy*: *Le mecredy, 15 avril, le roy est venu à pied à Notre-Dame de Chartres, et la royne est venue en coche; et le jeudy lendemain, le roy est parti pour aller à Notre-Dame de Cléry, et la royne est demourée pour s'en aller retourner à Dolainville.*

<sup>2</sup> *Reg. des Echevins*.

<sup>3</sup> On tendit, pour la réception du Roi, les rues Saint-Michel, des Grenets et des Changes. (*Ib.*; Séance du 27 septembre. — *Lestoire*, 1<sup>re</sup> partie, p. 165.)

<sup>4</sup> *Reg. des Echevins*; Séance du 21 décembre.

Roi. Cette nouvelle causa une émotion extrême dans la ville ; cependant le gouverneur Sourdis parvint pendant tout le mois de janvier à maintenir les habitants dans le devoir<sup>1</sup> ; il fit expulser les gueux et les mendiants, et s'opposa avec énergie à toutes prises d'armes, quoiqu'il n'eût à sa disposition qu'une poignée de soldats. Mais sa résistance ne pouvait être de longue durée, car les ligueurs gagnaient chaque jour du terrain dans le pays. Le 6 février 1589, le duc de Mayenne, que Paris venait de nommer chef de l'Union à la place de son frère le duc de Guise, informa les échevins de la prise de la citadelle d'Orléans par les bourgeois ses amis<sup>2</sup> ; de leur côté, les magistrats municipaux d'Orléans engagèrent vivement leurs collègues de Chartres à les imiter ; il n'en fallut pas davantage. Le 9 février, tandis que l'assemblée générale des habitants, réunie à Saint-Père, sous la présidence de Sourdis, discutait la cause de la Ligue, en présence de l'évêque de Thou et de M. de La Guesle, procureur-général au Parlement, envoyé par le Roi, quelques ligueurs chartrains qui avaient prévenu à l'avance le duc de Mayenne, allèrent lui ouvrir la porte Monard et l'introduisirent dans les murs avec cent chevaux. Le prince prit immédiatement possession de Chartres au nom de la Ligue, et, après avoir inutilement essayé d'amener Sourdis à quitter le parti royaliste, il installa Réclainville dans les fonctions de gouverneur et fit jurer le pacte d'union à tous les habitants<sup>3</sup>, puis il repartit le lendemain vendredi après dîner. Sourdis fut retenu prisonnier pendant dix ou douze jours, ainsi que le procureur-général La Guesle, qui avait été arrêté dans

<sup>1</sup> M. de Sourdis fit même célébrer le 5 février un service solennel en l'église Notre-Dame à l'intention de la feu royne mère du roy Henry troisième (Catherine de Médicis).

<sup>2</sup> Reg. des Echevins.

<sup>3</sup> Voir les Mémoires de de Thou, p. 335, l'Introduction de Palma Cayet, p. 102, et les Mém. de Cheverny, p. 492 et 493. Ce dernier écrivain dit que le sieur des Ligneris tourna les Chartrains à la Ligue, en haine de M. de Sourdis et de M. de Maintenon, qui avaient empêché son élection comme député de la noblesse aux Etats de Blois.

le faubourg par le seigneur des Ligneris<sup>1</sup>, au moment où il essayait de gagner Paris. On célébra à Notre-Dame, les 18 et 19 février, un service solennel pour le repos des âmes des deux frères *martyrs*<sup>2</sup>.

Réclainville signala son entrée en fonctions par une activité remarquable ; il fit prêter serment aux paroisses de la banlieue, envoya des émissaires à M. de La Ferrière, bailli, alors à sa maison de Saint-Maurice-de-Galou, près La Loupe, pour découvrir quel parti tenaient certaines troupes rassemblées dans ces quartiers, hâta la levée d'une compagnie d'arquebusiers destinée, sous les ordres de M. de Tivernon, son gendre, à partager avec la milice le service du guet, mit à l'étude une restauration générale des murailles et parvint à expédier aux princes catholiques, généraux de l'Union, 200 chevaux d'artillerie pour la part du bailliage de Chartres<sup>3</sup>. Tout cela fut fait avant le 1<sup>er</sup> mars. La Chambre municipale, qui s'était réservé la surveillance de l'esprit public, remplissait sa mission avec un grand zèle. Les sieurs de Montescot et René Dolandon, reconnus contraires à l'Union et *proditeurs de leur patrie*, évitèrent l'emprisonnement par la fuite ; on saisit leurs biens meubles. Plusieurs autres *politiques*, c'est le nom que l'on donnait aux royalistes, furent appréhendés au corps ; d'autres réussirent à se faire cautionner par des personnes nota-

<sup>1</sup> L'historien de Thou, conseiller d'Etat, se trouvait à Chartres près de l'Évêque, son oncle. Théodore des Ligneris, qui était son ami, le prévint que la ville allait se déclarer pour la Ligue et lui facilita les moyens de s'enfuir. (Mém. de de Thou, p. 335.)

<sup>2</sup> Le dimanche et le lundi, fut fait en l'église un service fort solennel à l'intention des feuz sieurs le cardinal et le duc de Guise, où ont assisté tous Messieurs du Chapitre et Messieurs de la justice, avec plusieurs des manans et habitants de la ville. Ce fut Mr Robert soubz-doyen qui officia au soir, et le lendemain Mr de Chartres dist la messe de l'obit, et après l'offerte fut faicte une prédication funèbre dedans le cœur : et pour lequel service fut dressé dedans le cœur une chapelle ardente, sur laquelle y avoit 57 cierges poissant chacun un quarteron avec quatre gros cierges poissant chacun cinq livres qu'on appelle les bourdons avec deux processionnaires sur l'autel ; et aussy le tour fut mys sur le pulpitre ; et fut porté à l'offerte du pain et du vin par des bonnes damoiselles de la ville. (Livre du Clerc de l'auvre ; Arch. départ.)

<sup>3</sup> Reg. des Echevins.

LECOQ (M.). II, 522.  
LECUREAU (N.). II, 492.  
LECUYER (Michel). II, 246. — de la Papo-tière. II, 500.  
LEDOYS (Pierre). II, 141, 147, 150.  
LE FACHU (Jean). I, 338; II, 194. — (Jacques). II, 375. — (N.). II, 445.  
LEFEBVRE (N.). II, 487, 499, 500, 510. — (Jacques). II, 36. — (Jean) ou Fabri, évêque. II, 38, 39, 52. — (Martin). II, 101. — (Nicolas). II, 464. — (Philipot). II, 101. — (Pierre). II, 85.  
LEFERON. Voir *Feron*.  
LEFÈVRE (N.). II, 492. — (M. E.). I, 446. II, 521. — (Guillaume). II, 19. — (Nicole). II, 301. — (Simon). II, 240. — Bricqueville. II, 456.  
LÉGENDE du prêtre Sigismond. I, 45.  
LÉGER — de la Coudrelle. II, 456. — (Rémi). II, 313. — (Lambert). II, 317.  
LÉGISTES. Voir *Chévaliers-ès-lois*.  
LEGRAUD (N.). II, 337, 492. — (Jean). II, 39.  
LEJEUNE (M.). I, 362, 327, 365; II, 320.  
LELONG (N.). II, 498.  
LELOUP (N.). II, 365. — (Claude). II, 317. — (Jean). II, 174. — (Payen). I, 74.  
LE MAÇON (Charles). II, 179. Voir *Maçon* (Le).  
LEMaire (N.). II, 293, 362, 378, 423, 487. — (François). II, 304. — (Jacques). I, 515. — (Jean). I, 315. — (Marguerite). II, 468. — (Pierre). II, 229, 307, 368.  
LEMAITRE (Robert). II, 58.  
LE MARCHANT (Jean). I, 158.  
LE MAYE (Simon), évêque. I, 211.  
LEMELLE (Etienne). II, 97, 101, 103.  
LEMOINE (Guillaume). II, 147. — (Jean). II, 36, 73, 131. — (Pierre). II, 47.  
LENNOIR (N.). II, 193, 236, 287, 305, 337, 403, 416. — de Jouy. II, 500.  
LÉPINE (Renaud de). I, 140.  
LEPORC (Thomas). II, 445, 120.  
LÉPRE. Voir *Maladrerie*.  
LÉPREUX. Voir *Maladrerie*.  
LÉPROSERIE. Voir *Maladrerie*.  
LÉRABLE (Pierre de). II, 38.  
LE ROUSSE, prévôt. II, 195, 273, 313.  
LE ROUX (N.). I, 182; II, 471, 487. — (Etienne). II, 100. — (Hubert). I, 79, 93. — (Jean). I, 149.  
LEROUY (Mathurin). II, 298, 300, 301.  
LESAGE (N.). II, 492, 499, 508, 510, 511, 514.  
LESCOT (Jacques), évêque. I, 232, 340; II, 444, 432.  
LESMELIN (Louis). II, 301.  
LESOUR (Jean dit). Voir *Jean*.  
L'ESTANG (N. de). II, 456. — (de) de Vian-tais. II, 500.  
LESUEUR (Jean). II, 81, 83, 97, 150.  
LETELLIER (N.). II, 457, 494, 499. — (Gilles). II, 101. — (Louis). I, 371; II, 501, 507.

LETOURVILLE (Louis de Hallot, sr de). II, 306. — (N. de). II, 425.  
LETTRES — (Belles), à Chartres. I, 37, 39, 51 à 53, 70, 157; II, 161, 162, 462, 518. — de grâce données aux Chartrains [1432]. II, 85. — données à Jean Dubois [1474]. II, 121.  
LEUDGARDE, comtesse. I, 44.  
LEVAINVILLE (Village de). I, 355.  
LEVAZZOR (N.). II, 487, 492, 494, 499, 509. — Paly. II, 508.  
LÈVES (Maison de). I, 79, 193, 449. — (Geoffroy de), évêque. Voir *Geoffroy*. — (Geoffroy de), chevalier. I, 88, 118. — (Goslin de), évêque. Voir *Goslin*. — (Goslin de). I, 59, 67, 74, 82, 92, 94, 133, 302. — (Hugues de). I, 88. — (Jean de). I, 303, 472.. — (Milon de). I, 292. — (Thomas de), dit de Bruyères. I, 292, 302.  
LÈVES (Village et château de). I, 36, 263, 264, 292; II, 19, 236, 579.  
LEVESQUEAU (Famille). I, 182.  
LEVEUSES de cul de sac. II, 549.  
LEVÉVILLE (Amaury de). I, 94, 95. — (Maison de). I, 449.  
LEVÉVILLE (Village et château de). I, 264; II, 219.  
LIBRAIRES. I, 248.  
LIBRAIRIE du Chapitre. I, 227, 473.  
LICES. I, 188.  
LIEUTENANCE-GÉNÉRALE du bailliage. II, 127. Voir *Lieutenant-général*.  
LIEUTENAINT — général du bailliage (Office de). II, 31, 58, 108, 127, 144, 192, 254, 447, 618. — criminel. II, 192, 194. — de robe-courte. II, 194. — du prévôt des maréchaux. II, 192, 194. — particulier. II, 192. — de maire. II, 439.  
LIEUX-d'ASILE : cloître Notre-Dame. Voir *Cloître*. — Cloître Saint-André. I, 239. — Cimetière Saint-André. II, 113. — Cimetière du couvent des Jacobins. II, 33.  
LIEUX-FORTS (Hôpital des Saints-), à la cathédrale. Voir *Notre-Dame*. — (Dames des Saints-). I, 329, 461.  
LIGNERIS (N. des). I, 310, 320; II, 487, 492. — (Louis). II, 495. — (Théodore). II, 280, 297.  
LIGUE — du bien public. II, 110. — à Chartres. II, 284, 295, 298 à 301, 303 à 338.  
LINAGE (Droit de). I, 132.  
LINGERS. I, 396.  
LINIÈRES (Antoine de). I, 353; II, 234, 239 à 244.  
LION (N.). II, 507.  
LIRON (Dom Jean). II, 519.  
LISCOET (Le chevalier du). II, 454, 457.  
LITTÉRATEURS chartrains. I, 138; II, 162, 392 à 397, 462 à 470, 518 à 527.  
LITURGIE (Révision de la). II, 31.  
LIVRE (Premier) imprimé à Chartres. II, 163  
LIVRES chartrains. I, 412, 413, 417.

LOENS — greniers du Chapitre. I, 172, 188, 367, 565. — (Mesures de). I, 368. — (Ble de). I, 368, 560. — (Clercs de). I, 369. — (Mairie du Chapitre ou de). Voir *Maire*. — chef-lieu de la justice du Chapitre. I, 188.  
Loi (Chartres, ville de). I, 378.  
LOMBARD (Pierre). I, 158.  
LOMBARDS. Marchands et banquiers. I, 194, 401.  
LONGUEVILLE (N. de). II, 335.  
LORFÈVRE (Jean). II, 30.  
LORIN (Gilbert). II, 341, 373. — de Bussé (Théodore). II, 452.  
LORMAYE (Village de). II, 131.  
LORMIERS. Voir *Selliers*.  
LORVILLE d'Ermemonville (de). II, 456.  
LOTHER. I, 29.  
LOUIS — comte. I, 416, 124, 253, 357. — le Débonnaire. I, 29, 332. — d'Outre-Mer. I, 42. — le Gros. I, 83, 85. — le Jeune. I, 96. — huit. I, 133. — (Saint). I, 133, 145, 148, 222. — le Huitin. I, 173. — onze. I, 316, 329, 338; II, 108 à 110, 192, 267; II, 239.  
  
M.  
MACÉ ou Mathieu, évêque. I, 137.  
MACÉAS (Anne). II, 214. — (Guillaume). II, 36.  
MAÇON (Jean le). I, 399; II, 101.  
MAÇONS. I, 214, 215, 320.  
MADELEINE — du Grand-Beaulieu. Voir *Beaulieu*. — du Petit-Beaulieu. Voir *Beaulieu*. — au faubourg Saint-Jean. Voir *Saint-Jean*.  
MAGENARD, abbé de Saint-Père. I, 48.  
MAGNANERIE [1783]. II, 497.  
MAHAUD, comtesse. I, 130, 137, 366.  
MAHÉ (Bourg). Voir *Faubourg*.  
MAHON (N.). II, 368, 487. — (Gilot). I, 329, 330; II, 118. — (Pierre). II, 452, 525.  
MAIGNANS et Fèvres. I, 398, 505.  
MAILLES chartraines. I, 417.  
MAINTENON (Jean de). II, 51. Voir *Angennes*.  
MAINTENON (Bourg de). II, 387, 450.  
MAINVILLIERS (Village et prieuré de). I, 65, 124, 194, 244, 264, 271; II, 19, 236, 239, 590.  
MAIRE (Les échevins demandent un). II, 204, 219, 269, 305. — en titre d'office. II, 452, 457. — alternatif. II, 459, 474. — perpétuel. II, 474. — (Lieutenant de). II, 459. — supprimé. II, 472. — (Liste des). II, 317, 620. — de Loëns ou du Chapitre. I, 143, 170, 370. — de Saint-Père. I, 68. — ruraux. I, 68, 156, 496. — de Saint-Cheron. I, 495. — de Sandarville. I, 138.  
MAIRESSA de la Chancellerie. I, 166.  
MALADERIE (Lépreux chartrains des). I, 100, 194, 267, 268, 356 à 367. — ou Léproserie de la Madeleine du Grand-Beaulieu. I, 100, 104, 107, 111, 114, 116, 123, 144, 153, 193, 336 à 367. — ou Léproserie de Saint-Georges de la banlieue. I, 135, 141, 153, 365 à 367.  
MALETOTE. I, 132, 134, 381.  
MALHERBAULT (Guillaume). II, 224.  
MALLET (Charles). II, 452. — (René). I, 247.  
MALSAC (N. de). II, 416.  
MANIER (Guillaume). I, 157.